



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Décision de la Banque Centrale Européenne : report du paiement des intérêts aux parts sociales

(Orléans, le 05.06.2020)

Par une recommandation en date du 27 mars 2020, la Banque Centrale Européenne a demandé à tous les établissements de crédit **de reporter le paiement des intérêts aux parts sociales et les engagements irrévocables de verser ces intérêts.**

Il sera donc proposé, lors des **assemblées générales des sociétés locales d'épargne de la Caisse d'Épargne Loire-Centre**, qui se tiendront à huis clos du 17 au 30 juin 2020, que l'intérêt sur les parts sociales soit **versé le 30 septembre 2020**, sauf interdiction de paiement décidée d'ici là par les autorités bancaires françaises ou européennes.

À propos de la Caisse d'Épargne Loire-Centre :

La Caisse d'Épargne Loire-Centre recouvre le territoire de la région Centre-Val de Loire (6 départements). Elle met ses 1750 collaborateurs, ses 195 agences et ses six centres d'affaires au service de 900 000 clients. En 2019, la Caisse d'Épargne Loire-Centre a réalisé un produit net bancaire de 306,7 millions d'euros, avec un total de bilan de 17,7 milliards d'euros. Ses fonds propres de 1,2 milliard d'euros garantissent sa solidité financière et sa capacité de développement.

Contacts Presse:

Caisse d'Épargne Loire-Centre

Walter Pereira - Tél. : 02 38 24 40 88 - Port. : 06 62 91 88 73 - walter.pereira@celc.caisse-epargne.fr
Gaëlle Lepetit - Tél. : 02.38.24.40.89 - Port. : 06.64.35.73.24 - gaelle.lepetit@celc.caisse-epargne.fr

